

Les Andelys, le 16 octobre 2016

L'Inspecteur de l'Éducation nationale,

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
publiques et privées

Mesdames et Messieurs les enseignants des
secteurs de collège Victor Hugo et Picasso
à Gisors, Louis Anquetin à Etrépagny,
Roger Gaudeau aux Andelys.

**Objet : - Note de service n° 4 - Conseil de cycle 3 et conseil d'école/collège sur
les secteurs des collèges Gaudeau , Rosa Parks aux Andelys, Victor Hugo et
Picasso à Gisors, Louis Anquetin à Etrépagny**

Inspection
de l'Éducation Nationale
Circonscription des ANDELYS

Dossier suivi par
M Patrice LANGLAIS, I.E.N.
Téléphone
02.32.08.96.90
Fax
02.32.54.08.30
Mél.
0271031z@ac-rouen.fr

Rue de la Libération
27705 LES ANDELYS Cedex

Emargement :

1- Les conseils de cycle 3

A partir de cette rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 de chaque école ou de RPI accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur. **Leur temps de présence sera à décompter de leurs obligations de service dans le cadre des 108 h.**

Cet aménagement du fonctionnement des instances pédagogiques des écoles et des collèges, en favorisant les échanges de pratiques inter-degrés, permettra d'apporter une réponse efficace à l'enjeu qui réunit tous les acteurs : anticiper et prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages pour faciliter la réussite de tous.

Les directeurs d'écoles communiqueront aux collèges les dates et horaires prévus pour les conseils de cycle, les ordres du jour et les noms des professeurs des écoles de CM1 et/ou de CM2 volontaires pour assister aux conseils de classe.

2- Conseils école-collège

Le conseil école-collège contribue à **améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège**. Il ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième, désormais associées au sein d'un même cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}). Depuis sa mise en place en septembre 2014, nous y avons traité des questions concernant l'évaluation et des nouveaux programmes de cycle 3.

- La composition du conseil école-collège

Le conseil école-collège est constitué par:

- le Principal du collège ou son adjoint
- l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou son représentant
- des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège
- des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège

Je vous demande de désigner dans chaque école élémentaire ou primaire un enseignant qui sera membre du conseil école-collège du collège de votre secteur. Son temps de présence sera à décompter des 108 h.

Le Principal du collège et l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'**une représentation égale des personnels des écoles et du collège**.

- Les modalités de fonctionnement du conseil école-collège

- une présidence conjointe premier et second degré assurée par le Principal du collège et l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de circonscription du premier degré ;
- des rencontres régulières : il se réunit au moins deux fois par an ;
- une organisation souple, notamment grâce au travail confié aux commissions désignées par le conseil école-collège, pour la mise en œuvre des projets prévus.

- Le calendrier des CEC pour les collèges de la circonscription

Collèges	1^{er} CEC	2^{ème} CEC
Louis Anquetin (Etrépagny)	18 octobre 2016	6 avril 2017
Roger Gaudeau (Les Andelys)	21 novembre 2016	4 avril 2017
Rosa Parks (Les Andelys)	8 décembre 2016	28 mars 2017
Victor Hugo (Gisors)	22 novembre 2016	30 mars 2017
Pablo Picasso (Gisors),	24 novembre 2016	3 avril 2017

L'inspecteur de l'Éducation nationale,

Patrice LANGLAIS